

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAONE ET LOIRE
Siège : place Gérard Genevès - BP 531 - 71010 MACON CEDEX

=====
Mandature 2011 - 2015

BUREAU

PRESIDENT	:	Bernard ECHALIER
1^{ER} VICE-PRESIDENT	:	Antoine DIAZ
VICE-PRESIDENT	:	Michel ALAINE
VICE-PRESIDENT	:	Pierre PETITJEAN
VICE-PRESIDENT	:	Gérard MOREL
VICE-PRESIDENT	:	Yves TOITOT
VICE-PRESIDENT	:	Gilles PENET
SECRETAIRE	:	Alain THOUVENOT
TRESORIER	:	Jean-Pierre RIFFIER
TRESORIER Adjoint	:	Sylvie BOUILLARD
ASSESEUR	:	Vincent LONGUEVILLE
ASSESEUR	:	Patrick DEPELLEY
ASSESEUR	:	Philippe GIRARD
ASSESEUR	:	Jean-Claude LAJUGIE

MEMBRES TITULAIRES

Jean-Philippe **ANCIAUX** - Jean-Paul **BARBEY** - Christine **BARD-BOUILLON** - Jean-Luc **BARNAUD** - Charles **BECKER** - Marc **BENNER** - Vincent **BOULLAY** - Jean-Pierre **BRETON** - Christine **BUATOIS** - Thierry **BUATOIS** - Sandrine **CHAINARD** - Michel **CHAMBREUIL** - Alain **CHANDIOUX** - Alphée **DELECLUSE** - Roger **DONGUY** - Christian **FOURGEOT** - Catherine **FOURNET** - Pierre **GARMIER** - Alain **GAUTHEY** - Pascal **GIRARDOT** - Hervé **JUILLET** - Pierre **MARSAGLIA** - Patrick **MONARD** - Alain **MOREAU** - Guy **OEILLET** - Michel **PERCHE** - Jean-Jacques **REMILLY** - Philippe **ROUBALLAY** - Mansour **ZOBERI** -

MEMBRES ASSOCIES

Paul **ALEXANDRE** - Roland **BACHELARD** - Pascal **BERTOLINI** - Sylvie **BOUDOT** - Nathalie **BRUNEL** - Patrick **BURDY** - Jacques **CHARVET** - Yann **CHEVAUCHET** - Edouard **CHOPLAIN** - Bernadette **de SAINT JEAN** - Pascal **DUMONT** - Nathalie **DURAND** - Stéphane **GIRAUD-CARRIER** - Evelyne **GROS** - Jacques **LACROUTE** - Ginette **PATISSIER** - Joël **PAUCHARD** - Pascale **PIERRE** - Alain **RAQUIN** - William **ROUSSOT** - René **TABAKIAN** - Alexandre **VION** -

Directeur Général : Pascal LEYES

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I – Intervention liminaire du Président	5
1.1 – <i>Intervention du Président.....</i>	<i>5</i>
1.2 – <i>Faits marquants des activités des services depuis l'Assemblée Générale du 25 juin 2012</i>	<i>5</i>
II – Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 24 septembre 2012.....	6
III – Budget rectificatif 2012 et budget primitif 2013	6 à 16
IV – Délibérations	16 à 23
4.1 – <i>Membres associés : désignations complémentaires</i>	<i>16</i>
4.2 – <i>Membres titulaires : démissions et élection d'un poste au sein du Bureau.....</i>	<i>17</i>
4.3 – <i>SAS PAGNY TERMINAL : direction générale et désignation de membres du Conseil de Surveillance.....</i>	<i>18 à 19</i>
4.4 – <i>Agences de développement de Saône-et-Loire : subvention de la CCI pour l'année 2013.....</i>	<i>19 à 21</i>
4.5 – <i>Centre de Formalités des Entreprises : mise en place d'une tarification</i>	<i>21</i>
4.6 – <i>Subvention aux Tribunaux de Commerce du département et aux associations de magistrats consulaires pour l'année 2013.....</i>	<i>22</i>
4.7 – <i>Marchés publics : conventions constitutives de groupements de commandes</i>	<i>22 à 23</i>
4.8 – <i>Hôtel consulaire à Mâcon : travaux de réhabilitation de la salle René Guérin</i>	<i>23</i>
V – Activités Consulaires.....	24 à 28
5.1 – <i>Commission Formation Professionnelle et Emploi du 13 novembre 2012</i>	<i>24 à 25</i>
5.2 – <i>Commission APROPORT du 21 novembre 2012</i>	<i>25 à 27</i>
5.3 – <i>Commission Commerce et Services aux Particuliers du 26 novembre 2012</i>	<i>27 à 28</i>
VI – Informations.....	28 à 30
6.1 – <i>Information sur les décisions prises par le Président ou le Bureau en fonction des délégations reçues</i>	<i>28 à 30</i>
6.1.1 – <i>subventions accordées.....</i>	<i>28 à 29</i>
6.1.2 – <i>Les appels d'offres et marchés publics</i>	<i>29 à 30</i>
6.1.3 – <i>Désignations complémentaires dans les Commissions, associations, Syndicats et sociétés.....</i>	<i>30</i>
6.2 – <i>Port sud de Chalon-sur-Saône : atelier de maintenance</i>	<i>30</i>
VII – Baromètre Bourguignon des affaires	31
VIII – Conclusion.....	31 à 32

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2012 A CHALON-SUR-SAONE**

SOUS LA PRESIDENCE de Bernard ECHALIER, PRESIDENT

EN PRESENCE DE :

- François **PHILIZOT**, Préfet de Saône-et-Loire

Etaient présents :

Membres titulaires :

Mmes : Sylvie **BOUILLARD** - Christine **BUATOIS** - Sandrine **CHAINARD** - Catherine **FOURNET**

MM : Michel **ALAINE** - Jean-Philippe **ANCIAUX** - Jean-Paul **BARBEY** - Charles **BECKER** - Marc **BENNER** - Vincent **BOULLAY** - Thierry **BUATOIS** - Michel **CHAMBREUIL** - Alain **CHANDIOUX** - Patrick **DEPELLEY** - Antoine **DIAZ** - Roger **DONGUY** - Bernard **ECHALIER** - Christian **FOURGEOT** - Pierre **GARMIER** - Alain **GAUTHEY** - Philippe **GIRARD** - Pascal **GIRARDOT** - Jean-Claude **LAJUGIE** - Vincent **LONGUEVILLE** - Alain **MOREAU** - Gérard **MOREL** - Guy **OEILLET** - Gilles **PENET** - Michel **PERCHE** - Pierre **PETITJEAN** - Jean-Pierre **RIFFIER** - Alain **THOUVENOT** - Yves **TOITOT** - Mansour **ZOBERI** -

Membres associés :

Mmes : Nathalie **BRUNEL** – Nathalie **DURAND** – Evelyne **GROS** – Ginette **PATISSIER** – Pascale **PIERRE** -

MM : Paul **ALEXANDRE** – Jacques **CHARVET** – Edouard **CHOPLAIN** – Pascal **DUMONT** – Stéphane **GIRAUD-CARRIER** – Jacques **LACROUTE** – William **ROUSSOT** – René **TABAKIAN** -

Conseillers Techniques :

- Alain **DOULE**, Vice-Président du Conseil Général de Saône-et-Loire, représentant Rémi **CHAINTRON**, Président du Conseil Général de Saône et Loire
- Jean-Claude **ROUSSEAU**, Président du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône
- Pierre-Marie **REVEL**, Directeur Départemental de la Banque de France, accompagné de Gilles **DETRIE**, Directeur de l'Antenne économique de Chalon-sur-Saône
- Pierre **ROYER**, Directeur Départemental des Finances Publiques
- Alain **HERR**, représentant Monique **NOVAT**, Directrice Interrégionale de Voies Navigables de France

Commissaire aux comptes :
Thierry **RIZZA**

Permanents :

Pascal **LEYES**, Directeur Général, Christian **BIEVRE**, Michel **CARADOT**, Dominique **HANNOT**, Martine **HERNANDEZ**, Rémi **JOUANNEAU**, Françoise **MATHIEU-HUMBERT**, Marie-Anne **PATISSIER**, Patricia **TISSOT**.

Etaient excusés ou absents :

Membres titulaires :

Mme : Christine **BARD-BOUILLON** -

MM : Jean-Luc **BARNAUD** - Jean-Pierre **BRETON** - Alphée **DELECLUSE** - Hervé **JUILLET** - Pierre **MARSAGLIA** - Patrick **MONARD** - Jean-Jacques **REMILLY** - Philippe **ROUBALLAY** -

Membres associés :

Mmes : Sylvie **BOUDOT** – Bernadette **de SAINT-JEAN** -

MM : Roland **BACHELARD** – Pascal **BERTOLINI** – Patrick **BURDY** – Yann **CHEVAUCHET** – Alain **RAQUIN** -

Directeur Général Honoraire :
Claude **PATARD**

Président Honoraire :
Jean-Pierre **LABRUYERE**

Etaient également excusés :

- François **PATRIAT**, Président du Conseil Régional de Bourgogne
- Marcel **CHIFFLOT**, Président de la Section Saône et Loire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat De région Bourgogne
- Jean-François **CHOPIN**, Président du Tribunal de Commerce de Mâcon
- Christian **DECERLE**, Président de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire
- François-Marie **PERRIN**, Inspecteur d'Académie
- Alain **FOUQUET**, Directeur de l'Unité territoriale Saône-et-Loire de la DIRECCTE BOURGOGNE

Ainsi que

- Benoît **de CHARETTE**, Président de la CCIR Bourgogne

I – INTERVENTION LIMINAIRE DU PRESIDENT

1.1 - Intervention du Président

« Il y a deux ans, nous installions la première Chambre **territoriale** de Saône-et-Loire, premier mandat pour certains d'entre vous et premier mandat « bicéphale » pour d'autres puisqu'ils siègent également à la CCI Régionale.

Nouvellement élu ou plus aguerris à la « chose consulaire », deux ans et dix assemblées générales plus tard, il ne vous a pas échappé que les termes RGPP, réforme du réseau, refonte du financement, diminution des ressources, répartition des contributions et autres arbitrages s'invitaient régulièrement à nos travaux et nos décisions.

La date du 31 décembre actera la phase ultime du rétro-calendrier de la réforme initiée le 23 juillet 2010, à savoir le transfert des personnels de l'ensemble des CCI territoriales de France au niveau régional.

Dans le cadre de la Loi, les CCI de Bourgogne ont adopté les schémas sectoriels destinés à encadrer leurs projets. Je tiens à souligner ici le travail fourni et assidu effectué en amont par nos collègues élus avec l'appui des permanents, notamment au sein des groupes de travail et des différentes commissions. Je les remercie vivement pour leur implication et leur importante contribution à l'image de celles dont nous allons découvrir les travaux au fil de l'ordre du jour.

Nous allons aujourd'hui examiner les budgets ; l'agrégation des comptes de chaque Chambre au niveau régional a permis de mettre en évidence atouts et fragilités. Pour ce qui concerne la CCI de Saône-et-Loire, nous disposons encore d'une certaine marge de manœuvre, conséquence du travail, de la saine gestion et des investissements réalisés par nos aînés.

Pour illustrer ce propos, je me permets de vous indiquer qu'à la suite de la réforme consulaire, nos recettes fiscales sont passées de 11 127 M€ en 2009 à 8 366 M€ en 2013 soit une diminution de 2 761 M€ c'est-à-dire - 24,81 %.

Jusqu'à présent, la CCI 71 a pu faire face à cette situation mais pour ne pas hypothéquer pour l'avenir, nous devons continuer à anticiper les effets de la contraction des ressources fiscales prévisibles sur les trois prochains exercices.

Dans ce contexte de maîtrise des dépenses, nous devons veiller à notre rôle d'Etablissement public au service des entreprises, être créatifs, nous intéresser à la recherche et au développement, optimiser le potentiel de nos infrastructures, accompagner nos entreprises et les territoires dans les mutations économiques, sans oublier le capital humain ; sans collaborateurs compétents et qualifiés, il n'y a pas d'avenir.

Sans nier les doutes et les difficultés passés, et sans doute à venir, de cet exercice imposé, la mise en œuvre de la réforme est une opportunité pour le réseau consulaire d'affirmer ses savoir-faire et de les faire savoir.

Rompre l'isolement des chefs d'entreprises et assurer la pérennité de leurs activités fait partie de nos engagements permanents et nous devons rester à leur écoute pour les orienter en cas de difficultés.

Sur un ton plus léger et avant de passer à l'ordre du jour, j'ajoute que loin d'être un aboutissement, la date butoir du 31 décembre pour la réforme du réseau est pour moi l'occasion d'être « tendance » au niveau vocabulaire : le changement c'est **maintenant** et nous avons les atouts pour être **décomplexés**.

A nous tous de les faire valoir... »

1.2 – Faits marquants des activités des services depuis l'assemblée générale du 24 septembre 2012

Michel CARADOT, Directeur de l'Information Economique et de la Communication, présente les actions et faits marquants des différents services de la CCI, depuis le 24 janvier 2012.

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 SEPTEMBRE 2012

Après s'être assuré que le quorum était atteint, le Président ECHALIER soumet à l'approbation des membres, le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 24 septembre 2012.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

III – BUDGET RECTIFICATIF 2012 ET BUDGET PRIMITIF 2013

Rapporteur : Jean-Pierre RIFFIER

Jean-Pierre RIFFIER, Trésorier, présente le BUDGET RECTIFICATIF 2012 de notre Compagnie Consulaire ainsi que le BUDGET PRIMITIF 2013 (cf. annexes).

Ces projets ont été arrêtés par le Bureau lors de sa séance du 6 novembre 2012 après avoir été présenté, pour avis, à la Commission des Finances présidée par Alain GAUTHEY, le 24 octobre 2012.

3.1 – BUDGET RECTIFICATIF 2012

La proposition de ce budget rectificatif a pour objet de prendre en compte le montant de la ressource fiscale modifié en début d'année 2012 et les opérations non inscrites au budget, ainsi que les écarts significatifs en termes de résultats eu égard à l'avancement de l'exercice.

En outre il est précisé que ce budget rectificatif recense uniquement les opérations connues ou apparaissant comme certaines à ce jour. De ce fait bien qu'une position de principe semble se dégager au niveau régional quant à la non prise en charge de la cotisation mutuelle des retraités, aucune notification officielle n'ayant pu être fournie, l'impact d'une telle mesure n'a pas été budgété.

1) SERVICE GENERAL (page 2/7)

☒ En fonctionnement

a) *Ajustement des charges inscrites au budget primitif*

Un certain nombre de dépenses ne seront pas réalisées :

Travaux hôtel consulaire (salle Guérin à Mâcon Genevès).....	- 100 000 €
Intervenants en formation dans le cadre du Pôle Emploi	- 65 000 €
La mission de CCI International effectuée par la CCIR Bourgogne fera l'objet d'un prélèvement sur la ressource fiscale et non d'une facture	- 105 000 €
Ajustements divers (intérim, honoraires...)	- 75 000 €

b) *Produits non inscrits au budget primitif*

Ajustement de la taxe pour frais de chambre,	
• suite au prélèvement des frais de la mission de CCI International	- 105 000 €
• supplément provenant d'une contribution à l'ACFCI inférieure aux prévisions	+ 22 000 €
Prise en compte des rôles supplémentaire reçus	+ 82 000 €
La trésorerie placée permettra de dégager des produits financiers supplémentaires à hauteur de	+ 40 000 €

Le budget rectificatif est présenté avec **un résultat excédentaire de 485 600 €.**

☒ Investissements non inscrits au budget primitif :

Immobilisations financières :

Acquisition d'actions de la S.A.S. PAGNY TERMINAL.....	244 000 €
Augmentation du capital de la SARL PORTS-INTER	152 000 €

2) CENTRE DE FORMATION CONTINUE (page 3/7)

Il convient d'inscrire une action subventionnée de Gestion Prévisionnelle Emploi Compétences qui n'avait pu être prise en compte au budget primitif, et d'ajuster le chiffre d'affaires inscrit qui ne pourra être atteint, et par voie de conséquence les frais d'intervenants et de vacataires qui ne seront pas consommés.

☒ En fonctionnement

a) *Charges non inscrites au budget primitif*

G.P.E.C. – Achats de prestations de formation et autre services	+ 118 000 €
G.P.E.C. – 1 Chargée de mission à temps plein à compter du 08/03/12	+ 59 000 €
Ajustement des honoraires intervenants en formation non consommés.....	- 13 000 €
Ajustement des salaires vacataires non consommés	- 123 000 €

b) *Produits non inscrits au budget primitif*

G.P.E.C. – Subvention de la DIRECTTE.....	+ 177 000 €
Ajustement du chiffre d'affaires	- 216 000 €

Le budget rectificatif est présenté avec **un résultat déficitaire de 80 000 €.**

3) APROPORT (page 4/7)

Compte tenu du niveau d'activité de ce service sur les 9 premiers mois, l'objectif de chiffre d'affaires doit être revu à la baisse. L'une de ses activités prévoyait une dépense importante d'intérim qui est à ajuster.

☒ En fonctionnement

a) *Ajustement des charges inscrites au budget primitif*

Intérimaires.....	- 120 000 €
-------------------	-------------

b) *Ajustement des produits inscrits au budget primitif*

La baisse du chiffre d'affaires au 30 septembre 2012,
et les prévisions sur le dernier trimestre 2012 conduisent
à une réduction du chiffre d'affaires attendu de - 520 000 €

Le budget rectificatif est présenté avec **un résultat déficitaire de 400 000 €.**

▣ Investissements :

Immobilisations corporelles :

Acquisition d'une pince de manutention non prévue au budget + 135 000 €
Financement par un prêt du Service Général + 135 000 €

Par ailleurs les opérations en capital (page 5/7) intègrent pour le C.F.A. une mise à niveau des travaux en cours dont l'état d'avancement au 31/12/2011 était inférieur aux prévisions, occasionnant ainsi une dépense supplémentaire. Par rapport au financement de ces travaux, ce budget prend en compte une subvention de 553 200 € à recevoir du Conseil Régional de Bourgogne.

CONCLUSION :

Globalement, le budget rectificatif 2012 est présenté avec **un résultat déficitaire de 96 000 €.**

La capacité d'autofinancement s'élève à **1 669 000 €**
(contre 1 765 000 € au budget primitif)

Les emplois se montent à **3 793 200 €**
et les ressources à **1 689 600 €**

conduisant à une variation négative du fonds de roulement de **434 600 €.**

Le budget primitif 2012 était présenté avec une variation positive de **15 000 €.**

3.2 – BUDGET PRIMITIF 2013

Il prend en compte :

- les comptes arrêtés au 31/12/2011 et l'exécution du budget 2012.
- les opérations terminées et les opérations en cours s'échelonnant sur plusieurs années.
- les mouvements de personnels et les évolutions salariales.
- un montant de recettes fiscales tenant compte de la baisse prévue suite à la réforme des CCI.

Il a été établi après examen approfondi des dépenses et recettes de chacun des services.

Ce budget est présenté **avec un montant prévisionnel de recettes fiscales de 8 366 000 €** correspondant à nos seuls **besoins propres** puisque depuis 2011 l'imposition est perçue par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région. Il s'agit d'une estimation en fonction des prévisions de baisse de l'imposition en 2013. Le montant définitif ne sera connu qu'en fin d'année 2013 lorsque la direction générale des finances publiques aura effectué les calculs définitifs.

Le budget primitif 2013 est présenté **en équilibre**.

Principes Généraux :

Compte tenu du rattachement du personnel de la CCI de Saône et Loire à la CCI de Région Bourgogne à compter du 1^{er} janvier 2013, les salariés feront l'objet d'une mise à disposition et leurs frais seront traités en « Autres services extérieurs » en lieu et place de la ligne « Frais de personnel » et pour partie de la ligne « Impôts et taxes ».

Les frais de personnel tiennent compte des hausses statutaires obligatoires (5 points annuels et 6% dans les quatre premières années après la titularisation) ainsi qu'une hausse de 1,5 % intégrant la révision de la valeur du point d'indice ainsi que le taux directeur qui définit les augmentations au choix des agents.

Ces frais ont été évalués selon les régimes en vigueur, et ne prennent pas en compte les éventuelles incidences inhérentes à l'harmonisation des régimes sociaux en cours au niveau national et régional. De même les frais de mise à disposition du personnel ont été calculés avec une exonération de TVA au niveau de la facturation, alors qu'aucune décision n'a été rendue sur la question au niveau national. Un assujettissement aurait pour conséquence de grever sensiblement les budgets des services de formation et des services généraux. Par ailleurs en cas d'exonération de TVA, la taxe sur les salaires s'appliquerait avec un risque d'imposition des enseignants du CFA qui bénéficient d'une exonération, et sans savoir quels proratas seront appliqués pour les Services Généraux.

Ce budget est établi avec un abandon de la prise en charge de la cotisation mutuelle des retraités supportée à 50 % par la CCI.

Les engagements sociaux ont été calculés aux conditions actuelles du Règlement Intérieur de la CCI Saône et Loire et selon la méthode en vigueur, sans préjuger de celle qui reste à définir au niveau régional.

Examen des budgets par activité :

1) Service Général (page 2/14)

Ce service regroupe l'Administration Générale, l'Appui et Conseil aux Entreprises, le CFE, la revue Actuéco et les Activités d'intérêt général.

Il reçoit la totalité des recettes fiscales et la répartit entre les services selon les besoins.

✕ En fonctionnement :

- Les charges s'élèvent à 9 676 700 €
- Les produits s'élèvent à 9 930 500 €

Le budget est présenté avec **un excédent de 253 800 €**.

☒ Les opérations suivantes sont budgétées :

- Prise en charge d'une partie des frais de stages de formation des Très Petites Entreprises (40 000 €).
- Financement des structures de développement (ADEMVAL, ADERC, BOURGOGNE SUD ACTIVE, CREUSOT MONTCEAU DEVELOPPEMENT, APRA AUTUN, BRESSE INITATIVE, BOURGOGNE DEVELOPPEMENT) pour 357 000 € contre 420 000 € lors des 3 budgets précédents soit une baisse de 15 %.
- Fonds de concours aux actions commerciales, touristiques et industrielles pour 115 000 €.
- Participation à la stratégie de marque initiée par le Conseil Général de Saône et Loire pour un montant de 10 000 €
- Soutien aux salons et foires pour 11 200 €
- Actions du Pôle création, transmission, reprise → TRANSCOMMERCE, NACRE, suivi APH, Entreprendre en France pour un coût total de 24 200 €
- Actions du Pôle commerce → Schéma T.I.C., action à destination des commerçants non sédentaires, action à destination des grandes et moyennes surfaces, observatoire du commerce pour un coût de 114 000 € dont 80 000 € de frais de concours
- Actions du Pôle tourisme → Tourisme halieutique et tourisme culinaire pour un coût de 35 000 € auxquels il convient d'ajouter une participation à l'action oenotourisme initiée par la CCI Région BOURGOGNE
- Actions du pôle industrie → Cité 71, salon Midest, salon Pollutec, salon des emballages, R'MES, filière emballages, opération collective industrie et pépinières, clusters pour un coût de 96 600 €. Il est également envisagé de créer une « année de l'industrie » au niveau régional et de s'impliquer dans cet événement.
- Actions du pôle environnement → Conseil en énergie, Opération déchets, ALIZE pour un coût de 52 000 €. Ces opérations sont subventionnées par l'ADEME et le Conseil Général de Saône et Loire.
- Opérations de la direction de l'information économique et de la communication (télécentres, espace numérique professionnel, organisation de conférences et de salon, intelligence et veille économique, centre d'information économique et fichier des entreprises) pour un montant total de 99 100 €. La création d'un cloud computing à destination des créateurs d'entreprises est également programmée pour un montant de 25 000 €.
- La revue économique ACTUECO
- Le Centre de Formalité des Entreprises

☒ En investissement :

- - Acquisition de logiciels métiers..... 23 500 €
- - Agencements divers 3 000 €
- - Achat de matériel audio-vidéo et divers 11 200 €
- - Immobilisations financières : A.P.H.S.L. 3 000 €
- - Rénovation salle René Guérin (Hôtel consulaire de Mâcon)..... 300 000 €

2) Centre de Formation Continue (page 3/14)

☒ En fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est arrêté à 3 406 300 €, **en équilibre.**

Il tient compte d'opérations inter-services tant en dépenses qu'en recettes liées à du personnel partagé avec d'autres services, des frais de siège, des dotations aux amortissements et frais financiers du Médiapôle, des contributions versées par le Service Communication, l'E.G.C. et l'Amphithéâtre pour leur quote-part d'occupation des locaux et des locations facturées au Pôle Nucléaire Bourgogne. Les dépenses internes subissent une augmentation sensible du fait de la refacturation des conseillers commerce dans le cadre de l'action Objectif Création/Reprise d'Entreprise pour laquelle le Centre de Formation continue perçoit une recette de 43 000 €.

La hausse du poste achats provient des « Honoraires d'intervenants en formation » qui s'explique notamment par une action de Diagnostic RH dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle Emploi Compétences et qui bénéficie d'une subvention de 103 600 €. Cette opération nécessite l'embauche d'une chargée de mission en C.D.D. engendrant ainsi une légère hausse des frais de personnel.

La contribution au titre des recettes fiscales pour équilibrer le budget est reconduite en 2013 pour un montant de 367 000 €.

Le service général prend en charge une somme de 40 000 € pour bonifier les coûts des stages pour les TPE.

Le chiffre d'affaires est estimé à 2 691 700 €, soit une base proche du budget 2012 en excluant le chiffre d'affaires de l'O.P.C.R.E. évoquée précédemment.

☒ En investissement :

- Acquisition de logiciels incluant le changement du logiciel d'exploitation 30 000 €
- Matériels pédagogiques 5 000 €
- Réfection de sols souples au Médiapôle et à l'Espace Formation 40 000 €

3) EGC (Ecole de Gestion et de Commerce) (page 4/14)

☒ En fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'établit à 542 200 € avec un effectif de 60 étudiants. Il est présenté **en équilibre**.

Les contributions versées à la DFCE sont ajustées en fonction de l'évolution des remboursements d'emprunts et des amortissements du Médiapôle, et les frais de siège maintenus à 2 000 €.

Les achats sont en diminution du fait d'un report des « honoraires intervenants en formation » sur les vacataires traités au niveau du personnel, ce qui explique en partie la hausse des frais de personnel.

Le financement est assuré par :

- la contribution des familles pour un montant de 187 100 €. La progression des effectifs conjuguée à une hausse des tarifs explique la hausse des « Ventes et prestations de service »
- la taxe d'apprentissage est maintenue à 170 000 €.
- une contribution au titre des recettes fiscales de 153 500 € en reconduction par rapport au budget 2012.

☒ En investissement :

- Acquisition de matériel pédagogique 1 000 €

4) Centre de Formation Automobile (page 5/14)

☒ En fonctionnement :

- Les charges s'élèvent à	3 147 000 €
- Les produits à	2 983 200 €

Le budget est présenté avec **un déficit de 163 800 €** ce qui correspond en grande partie à la différence de taux de prise en charge par le Conseil Régional de Bourgogne qui subventionne notre CFA à 45 % et les autres CFA de la région à 54 %. Il est élaboré sur une base de 429 apprentis et 40 contrats de professionnalisation (en recul de 10 % par rapport au budget 2012).

Les frais de siège sont maintenus à 98 000 €.

L'augmentation des achats provient principalement des fluides. A l'opposé les « services extérieurs » diminuent suite au nouveau contrat de gardiennage et à une baisse de prestation d'assistance sociale. Tout comme les « autres services extérieurs » qui voient les postes de transport et de restauration des élèves suivre la courbe des effectifs.

Les frais de personnel demeurent stables.

La variation sur les dotations aux amortissements et provisions provient d'une dotation moins importante au niveau des engagements sociaux, suite notamment à l'abandon de l'engagement mutuelle des retraités.

La contribution au titre des recettes fiscales est maintenue à 280 000 €.

La participation de la Région (1 002 500 €) basée sur le nombre d'élèves diminue de 127 800 € et est calculée selon le taux de remboursement 2011/2012.

Le montant de la collecte de la taxe d'apprentissage est maintenu à 650 000 €.

La hausse des produits exceptionnels s'explique par la reprise des subventions d'investissements ayant financé les travaux d'extension du C.F.A..

☒ En investissement :

Les dépenses s'établissent à 101 000 € pour couvrir le programme d'investissement tant au niveau du gros entretien des bâtiments que de l'achat de matériel industriel et de mobilier.

Ces investissements seront financés sur fonds propres de la CCI.

5) Service Apprentissage (page 6/14)

☒ En fonctionnement

Ce service regroupe la gestion des contrats d'apprentissage, de la collecte de la taxe d'apprentissage et des Points A.

Le budget s'élève à 374 100 €.

Les achats et services extérieurs sont en hausse suite à un ajustement des charges inhérentes à la collecte de la taxe d'apprentissage et de celles relatives au poste de développeur apprentissage.

Les subventions envisagées au titre de la formation première pour le CIFA Jean Lameloise à Mercurey et à l'Association pour l'Enseignement de la Capacité en Droit figurent pour 128 500 € (115 000 € pour le CFA et 13 500 € pour l'ARCNAM – AECD) auxquels il y a lieu d'ajouter les impôts fonciers et amortissements du CFA de Mercurey figurant au Service Divers (21 500 €), soit une participation totale pour le CIFA de 136 500 €.

La contribution sur les recettes fiscales pour assurer l'équilibre est portée au niveau de l'exécuté 2011 soit 210 400 €. Par ailleurs une facturation au Service Général est prévue pour rémunérer la participation de la développeuse apprentissage à la mise en place d'une action intitulée « La nuit de l'orientation ».

Le remboursement des frais de collecte de la taxe d'apprentissage par la CCIR est porté à 75 000 €. Les prestations facturées par ce service pour l'enregistrement des contrats d'apprentissage sont présentées en baisse à 20 000 € contre 28 000 € au budget 2012 suite à la dématérialisation des contrats d'apprentissage qui aura nécessairement un impact sur cette prestation.

Les subventions concernent le financement du Centre d'Aide à la Décision par le FSE et le Conseil Régional de Bourgogne (43 000 €), ainsi que le poste de développeur par CCI FRANCE (15 000 €).

Le budget est présenté **en équilibre**.

☒ En investissement

Acquisition de logiciels et de mobilier 12 500 €

6) APROPORT (page 7/14)

☒ En fonctionnement :

Ce service regroupe les ports de Chalon-sur-Saône et de Mâcon.

Le budget de fonctionnement s'élève à 5 796 400 € avec une participation provisoire sur les recettes fiscales de 66 000 € (reprise d'amortissements ancienne concession du port de Mâcon).

Le chiffre d'affaires attendu est évalué à 5 625 900 € en progression de 0,95 %. Cette estimation prend en compte les marchés existants, les recettes à titre de prestations support au Port de PAGNY TERMINAL pour 132 000 € ainsi que 20 000 € d'intervention des agents APROPORT, un développement de l'activité COMBIWEST à Mâcon avec un 6^{ème} train aller-retour supplémentaire (+20 % soit 120 000 €) et une probabilité très forte de traiter au port de Chalon 2 demi-trains générant de la manutention et du stockage pour une recette attendue de 254 000 €.

Les opérations entre services traitées en dépenses incluent les frais de siège pour 128 000 €, ainsi que 65 000 € d'intérêts au titre des prêts et avances effectués par le Service Général.

La hausse du poste « Achats » provient des frais de carburant en liaison avec le développement du trafic ferroviaire, tandis que les prévisions de travaux sur les infrastructures et les polices d'assurance nécessaires à l'accès au réseau ferré national expliquent la forte augmentation des « Services extérieurs ». A l'opposé l'activité empotage vrac d'eau minérale réalisée au port de Mâcon devrait être délaissée par les donneurs d'ordre ce qui réduira considérablement le recours à l'intérim et justifie la baisse des « Autres services extérieurs ».

Les charges de personnel demeurent stables.

Compte tenu de la réorganisation d'APROPORT, il n'y a plus d'intervention de son personnel dans les activités du Service Général et par conséquent plus de recettes attendues au niveau des « Autres opérations entre services »

Ce budget est présenté en déficit de **90 000 €** et l'ensemble de ces points ont été examinés avec attention lors de la commission APROPORT du 21 novembre dernier (cf point 5.2 ci-dessous).

▣ En investissement :

- Port sud de Chalon-sur-Saône	
* Travaux d'infrastructures (voies ferrées et voiries).....	30 000 €
* Mini-chargeuse.....	25 000 €
* Benne preneuse pour pelle hydraulique.....	21 000 €
* Murets de protection pour stockage vracs.....	30 000 €
- Port de Mâcon	
* Travaux d'infrastructures (voies ferrées et voiries).....	90 000 €
* Murets de protection pour stockage vracs.....	40 000 €
soit au total	<u>236 000 €</u>

7) Aérodromes (page 8/14)

Il n'est pas présenté de budget en 2013 pour le service Aérodromes. Seuls figurent les chiffres relatifs au budget exécuté 2011 comme le prévoit la circulaire n°1111.

8) Aménagements (page 9/14)

Ce service regroupe les zones d'activités de Crêches-sur-Saône, Vitry en Charolais, Senozan, Varennes les Mâcon et Châtenoy-Garennnes.

Le budget est présenté **en équilibre** avec un total de charges et de produits qui s'établit à 538 500 €

Il est envisagé d'aménager 48 000 m2 de terrains dans la zone de Châtenoy Garennnes en 2013 pour un montant de 500 000 €.

Des cessions de terrains sont prévues pour un total de 478 300 € qui se répartissent comme suit :

- Châtenoy-Garenne :	187 900 €
- Crêches sur Saône :(solde du stock)	117 400 €
- Vitry en Charolais.....	58 000 €
- Senozan.....	115 000 €

La réalisation des travaux et les cessions envisagées conduisent à une augmentation du stock de 54 000 €.

9) Service Divers (page 10/14)

Il concerne le CFA Jean Lameloise, des locaux au Centre Routier de Chalon-sur-Saône et l'Amphithéâtre du Médiapôle.

Le total du budget s'élève **tant en charges qu'en produits** à 40 600 €.

La contribution sur la recette fiscale nécessaire pour assurer l'équilibre de ce budget s'établit à 14 700 €.

RECAPITULATIF POUR L'ENSEMBLE DE LA CCI
--

⌘ Fonctionnement (page 1/14)

Total des charges (y compris opérations inter services)	23 521 800 €
Total des produits (y compris opérations inter services)	23 521 800 €

Le budget primitif 2013 est présenté **en équilibre**.

Les charges de personnel se ventilent comme suit :

	Réalisé 2011	BP 2012	BP 2013	Différence 2012/2013	Variation en %
Service Général	4 462 855	4 430 700	4 486 800	+ 56 100	+ 1,27 %
Centre Formation Continue	1 375 396	1 502 100	1 542 300	+ 40 200	+ 2,68 %
E G C	198 960	197 000	243 000	+ 46 000	+ 23,35 %
C.F.A Automobile	1 974 115	1 995 800	1 981 100	- 14 700	- 0,74 %
Apprentissage	124 933	137 600	141 800	+ 4 200	+ 3,05 %
Aproport	2 115 977	2 218 100	2 230 200	+ 12 100	+ 0,55 %
Total CCI	10 252 236	10 481 300	10 625 200	+ 143 900	+ 1,37 %

Les charges financières se montent à 209 800 €, dont :

- 61 400 € pour le Service Général (sur l'emprunt pour le financement des engagements vis-à-vis de la caisse de retraite CNRCC),
- 44 000 € concernant Médiapôle,
- 104 400 € relatifs aux emprunts d'Aproport, financés par des produits d'exploitation.

Les dotations aux amortissements et aux provisions se décomposent comme suit :

- 1 651 800 € pour l'amortissement des biens propres et des biens concédés.
- 40 000 € pour les provisions pour grosses réparations.
- 98 000 € pour les provisions pour engagements sociaux.

Les produits financiers sont estimés à 140 000 €.

Les produits exceptionnels correspondent à la réintégration des subventions d'équipement.

La capacité d'autofinancement est positive de 1 564 300 € et permet d'assurer le remboursement des annuités d'emprunt en capital pour 656 500 €.

☒ *Investissements* (page 11/14)

Le total des **dépenses en capital**, y compris opérations interservices, s'élève à 2 431 500 € et les **recettes** à 933 000 €.

Le service APROPORT est présenté avec une variation négative de son fonds de roulement de – **94 500 €**. Celle-ci sera compensée à terme par le SERVICE GENERAL de la CCI qui effectuera une avance remboursable moyennant intérêts.

Compte tenu de la capacité d'autofinancement, **le fonds de roulement est en augmentation de 65 800 €**.

Alain GAUTHEY, Président de la Commission des Finances, donne ensuite lecture du rapport de ladite commission, sur le projet de budget rectificatif 2012 et le budget primitif 2013 de la CCI, soumis au vote. La Commission émet un avis favorable.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, approuvent le budget rectificatif 2012 et le budget primitif 2013 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.

IV - DELIBERATIONS

4.1 – Membres associés : désignations complémentaires

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Le Président ECHALIER rappelle à l'Assemblée que le Bureau de la CCI, réuni le 4 septembre dernier, avait proposé, eu égard aux compétences et à l'implication de Joël PAUCHARD et Alexandre VION dans leur mandat de représentation de notre institution consulaire, qu'ils soient nommés membres associés de la CCI 71.

Aussi, Il propose à l'Assemblée de valider ces désignations, qui leur permettraient de continuer à assurer leurs mandats consulaires et leur rôle de représentant de la CCI sur notre territoire.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, approuvent ces désignations.

4.2 – Membres titulaires : démissions et élection d'un poste au sein du Bureau

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Lors de l'Assemblée générale de la CCI en date du 24 septembre dernier, les membres étaient informés de la démission de Joël PAUCHARD et Alexandre VION de leur fonction de membre élu de la CCI 71. Ces démissions ont depuis, été actées par la Préfecture de Région, portant ainsi le nombre des membres titulaires de la CCI 71 à 43.

Il convient aujourd'hui de pourvoir au remplacement de Joël PAUCHARD, qui occupait un poste de Vice-Président au sein du Bureau de la CCI.

Après avoir pris l'avis du Bureau, réuni 6 novembre dernier, le Président propose la candidature de Pierre PETITJEAN à ce poste.

Après s'être assuré qu'il n'y ait pas d'autre candidature, il propose à l'Assemblée, qui l'accepte, de procéder à un vote à main levée.

Les membres présents, à l'unanimité, approuvent la désignation de Pierre PETITJEAN en qualité de Vice-Président au sein du Bureau de la CCI 71.

Le Président ECHALIER remercie Joël PAUCHARD pour son implication et son assiduité au sein du bureau, où il occupe un poste de Vice-Président, depuis la création de la CCI de Saône-et-Loire en 2005. Il souligne le travail important qu'il a réalisé au service de notre Compagnie durant toutes ces années, et notamment sur l'Autunois où il représente la CCI au sein d'un certain nombre d'instances importantes telles que :

- L'APRA,
- le Conseil de Développement du Pays de l'Autunois,
- l'Association Autunois Morvan Développement Formation – AMDF,
- la Mission Information Professionnelle Autun (MIFE),
- et participe également, avec Alexandre VION, au comité de suivi de SIRIUS

Joël PAUCHARD souligne qu'avant d'être élu, il a, par méconnaissance du milieu consulaire, beaucoup sous-estimé le rôle de la CCI ; mais son mandat de membre du Bureau lui a fait prendre conscience de la complexité et de l'ampleur des travaux.

De ces années consulaires, il retiendra notamment le rapprochement avec la Chambre d'Agriculture, à l'occasion de la foire d'Autun et se réjouit de cette collaboration entre nos deux organismes

Emu, il remercie le Président et ses collègues.

Longs applaudissements

4.3 – SAS PAGNY TERMINAL : direction générale et désignation de membres du Conseil de Surveillance

Rapporteur : Bernard ECHALIER

La CCI de Saône-et-Loire a décidé lors de son assemblée générale du 24 septembre :

- d'exercer son droit de préemption et celui des CCI de Côte d'or et du Jura ainsi que celui du Grand Port Maritime de Marseille qui ont renoncé au leur en sa faveur sur les 20 400 actions de SAS PAGNY TERMINAL appartenant à Euroports ;
- de voter la réduction du capital de la SAS PAGNY TERMINAL par annulation de 54 150 actions et remboursement au nominal des actions annulées au profit de leurs titulaires, la CCI de Saône et Loire conservant la totalité de ses 11 700 actions ;
- d'acquérir au même prix provisoire que celui convenu avec la Société EUROPORTS, soit 10,975 € par action, les 1.900 actions appartenant à la CCI de Côte d'Or dans la SAS PAGNY TERMINAL, permettant ainsi de détenir la majorité du capital et des droits de vote.

A court terme et à l'issue de prochaines cessions d'actions, le capital social de la SAS PAGNY sera réparti de la façon suivante :

CCI COTE D'OR	25.100 actions	38,11 %
C.C.I. JURA	750 actions	1,14 %
C.C.I. SAONE ET LOIRE	34.000 actions	51,63 %
G.P.M.M.	6.000 actions	9,12 %
TOTAL	65.850 Actions	

Au cours de l'assemblée générale mixte de la SAS PAGNY TERMINAL du 19 octobre dernier, il a été décidé que la CCI Saône-et-Loire assurerait désormais, via son service portuaire Aproport, la réalisation du management opérationnel et de contrôle des opérations du Terminal ainsi que la Direction générale de la SAS PAGNY TERMINAL.

Considérant que Pascal LEYES, Directeur de la CCI de Saône-et-Loire,

- est titulaire depuis le 29 décembre 2011 de l'attestation de capacité à l'exercice de la profession de commissionnaire de transport, délivrée par le Ministère chargé des transports,
- que la réalisation de cette activité s'effectue en l'absence de conflit d'intérêts avec l'activité principale exercée au sein de la compagnie consulaire ou avec toute activité de celle-ci,
- que l'activité complémentaire ainsi exercée ne peut interférer avec les impératifs d'organisation de travail liés à l'activité principale, ni porter atteinte à l'image de la CCI 71, ni perturber la mission de service public assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- que cette activité complémentaire est réalisée sans rémunération

Il est proposé à l'assemblée générale d'autoriser cette nomination.

De plus, dans le cadre de la nouvelle répartition du capital de la SAS, la CCI de Saône-et-Loire passe de 2 à 7 sièges au sein du Conseil de Surveillance. Les deux représentants actuels de la CCI 71 sont : Bernard ECHALIER et Jean-Pierre RIFFIER.

Notre Compagnie doit donc désigner 5 membres supplémentaires.

Le président ECHALIER propose à l'Assemblée de valider les désignations suivantes :

Evelyne GROS, Roland BACHELARD, Jean-Claude LAJUGIE, Patrick MONARD et Alexandre VION.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, approuvent :

- la nomination de Pascal LEYES en qualité de Directeur Général de la SAS PAGNY TERMINAL
- la désignation des 5 nouveaux représentants de la CCI appelés à siéger au sein du Conseil de Surveillance de la SAS.

4.4 – Agences de développement de Saône-et-Loire : subvention de la CCI pour l'année 2013

Rapporteur : Bernard ECHALIER

L'objectif de la CCI est le développement économique des territoires de la Saône-et-Loire et spécialement celui des entreprises existantes (développement endogène).

Le succès de cette mission d'intérêt général passe par la recherche d'implantation de nouvelles entreprises, celle-ci étant un objectif des collectivités territoriales et des Agences de développement (ADER) qui ont été créées à cet effet.

Depuis 2006, le partenariat financier de la CCI avec les différentes Agences de développement du département était formalisé par des conventions d'objectifs avec chaque ADER qui prévoyait notamment le montant de la subvention annuelle versée par la CCI ainsi que ses modalités et conditions d'attribution.

La CCI a, dans le cadre de ses dernières conventions, versé les subventions suivantes :

- ADERC	75.000 €
- CMD	75.000 E
- APRA.....	60.000 €
- BRESSE INITIATIVE.....	60.000 €
- ADEMVAl.....	60.000 €
- BOURGOGNE SUD ACTIV	60.000 €
- BOURGOGNE DEVELOPPEMENT	15.000 €

Ces conventions étaient conclues pour une période de trois ans (2010-2011-2012) et expirent le 31 décembre de cette année.

La CCI a examiné un certain nombre d'éléments concernant le fonctionnement des ADER et pour tenir compte de la réduction des dépenses publiques auquel le réseau consulaire est astreint par la réduction de 15 % de son budget pour les trois années passées, revoir les modalités d'attribution de ses subventions.

Son Bureau a donc engagé une réflexion sur le nouveau partenariat qui pourrait être mis en place avec ces ADER et en a fixé les modalités techniques de collaboration. D'une manière générale, la CCI sera attentive

à ce que les actions mises en place par l'agence de développement soient en adéquation avec les objectifs prioritaires du plan de mandature 2011-2015 de la CCI.

Aussi, il a été décidé de rédiger une convention précisant les engagements suivants :

- **Engagements de l'ADER pour mieux associer la CCI lors des projets.**
- **Champs d'intervention de l'ADER en précisant davantage les attributions des missions en matière de développement endogène et exogène.**
- **Engagements de la CCI à fournir des soutiens en matière d'information économique, de prestations intellectuelles ou matérielles.**
- **Coordination et amélioration des échanges d'informations.**
- **Participation financière : modifications du soutien financier en privilégiant la logique de projet.**
- **Durée de la convention réduite de 3 à 1 an.**

Comme précédemment, l'association doit, au terme de la convention, remettre dans un délai de deux mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention.

Le Bureau de la CCI propose aujourd'hui à l'assemblée générale :

- **D'autoriser le Bureau de la CCI à prendre toutes décisions pour décider de la participation financière à attribuer à l'ADER ;**
- **D'avaliser les termes de la nouvelle convention à intervenir entre la CCI et les ADER tels qu'ils sont rappelés ci-dessus;**
- **D'autoriser le Président de la CCI à prendre toute initiative en ce sens et à signer les conventions**

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- **D'autoriser le Bureau de la CCI à prendre toutes décisions pour décider de la participation financière à attribuer à l'ADER ;**
- **D'avaliser les termes de la nouvelle convention énoncés ci-dessus**
- **D'autoriser le Président de la CCI à signer les conventions et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'avancement du dossier.**

Le Président précise que le projet de convention qui figure dans les dossiers remis à chaque participant en début de séance, tient compte des remarques apportées par certains élus. Toute nouvelle remarque pourra, bien entendu, être étudiée par le Bureau de la CCI.

Marc BENNER, en sa qualité de Président de Bourgogne Développement, souligne plusieurs points à prendre en compte dans la rédaction de la convention :

- Présence des représentants des entreprises aux côtés des collectivités locales. Il est important de réaffirmer que les collectivités sont au service du chef d'entreprise qui souhaite s'implanter sur notre territoire,
- Dispositions particulières à prévoir pour les agences locales et les agences régionales, en vue des missions spécifiques
- Notion de coordination des agences réalisée par Bourgogne Développement, à faire apparaître clairement dans la convention : tous les acteurs doivent travailler ensemble.

4.5 – Centre de Formalités des Entreprises : mise en place d'une tarification

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Le schéma sectoriel « création-Transmission » adopté le 28 juin 2012 en CCI Bourgogne, dans le cadre de la Loi, prévoit un dispositif harmonisé et lisible pour permettre aux entreprises la réalisation optimale de leurs formalités.

Ce dispositif décrit une prestation de base conforme à la norme d'intervention de la mission de service public CFE contenant la remise des documents nécessaires à la formalité, la réception du dossier et son contrôle formel, l'enregistrement du dossier complété par le déclarant, la délivrance du récépissé et l'information du suivi par courrier, la transmission aux organismes destinataires.

En complément, ce dispositif propose une option sous forme d'une prestation supplémentaire payante lorsque le service rendu par le CFE excède la mission de service public.

Le contenu de cette prestation supplémentaire payante et facultative est actuellement en cours d'harmonisation au niveau régional, sur la base de la norme d'intervention CFE validée en AG de CCI France le 21/02/2011 (méthodologie, argumentaire, supports ...)

Elle sera proposée au tarif unique de 60 € pour les formalités concernant la création et les modifications en précisant que les formalités de radiation restent gratuites.

Cette prestation supplémentaire payante sera donc identique pour toutes les CCI de la Bourgogne à partir du 1^{er} janvier 2013.

Nous devons donc nous prononcer aujourd'hui sur le principe, pour la CCI de Saône-et-Loire, d'une offre de prestation supplémentaire harmonisée au niveau CCI Bourgogne à compter du 1^{er} janvier 2013, pour les formalités d'entreprises liées à la création et aux modifications, au tarif forfaitaire et unique de 60 €.

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 24 avril 2012, ce tarif et la présente délibération feront l'objet d'une publication sur le site internet de la CCI, et seront affichés sur le lieu d'application dudit tarif.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, donnent leur accord sur les termes de cette délibération.

4.6 – Subvention aux Tribunaux de Commerce du département et aux associations de magistrats consulaires pour l'année 2013

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Depuis 2011, la C.C.I. attribue aux deux Tribunaux de Commerce de Chalon-sur-Saône et de Mâcon une enveloppe financière globale de 21.300 euros, répartie ainsi :

- **6.000 € pour le fonds de concours des Tribunaux de Commerce** (soit 3.000 € par Tribunal)
- **6.300 € pour l'association des Juges consulaires Mâcon, Charolles, Tournus**
(calcul effectué de la façon suivante $450 \text{ €} \times 14 \text{ juges} = 6.300 \text{ €}$)
- **9.000 € pour l'association des Magistrats, Magistrats Honoraires, anciens Magistrats du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône**
(calcul effectué de la façon suivante $450 \text{ €} \times 20 \text{ juges} = 9.000 \text{ €}$)

Le Bureau de la CCI a examiné cette question lors de sa réunion du 6 novembre dernier et propose de reconduire, pour l'année 2013, cette enveloppe financière de 21.300 euros, avec une répartition identique à celle des deux dernières années.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à la majorité des voix et une abstention (Michel PERCHE),

- **donnent leur accord pour la reconduction de cette affectation pour 2013.**

4.7 – Marchés publics : conventions constitutives de groupements de commandes

Rapporteur : Alain CHANDIOUX

La CCI de Saône-et-Loire va être amenée de plus en plus à collaborer avec d'autres Chambres (notamment dans le cadre de la RGPP), voire avec des collectivités territoriales en matière de marchés publics. Ces collaborations nécessitent la mise en place de groupements de commandes.

Un groupement de commandes permet à plusieurs personnes morales de lancer une consultation commune. Cette mutualisation a pour but de proposer des marchés publics plus intéressants aux entreprises et de réaliser des économies.

Chaque groupement de commandes doit être précédé d'une convention constitutive qui prévoit son organisation.

Afin de permettre à la CCI de Saône-et-Loire d'être réactive, il s'avère nécessaire d'habiliter le Président à signer toutes conventions constitutives de groupements de commandes, ainsi que les conventions de partenariat qui en découlent le cas échéant.

Considérant :

- l'intérêt que peut avoir la CCI de Saône-et-Loire à collaborer avec d'autres Chambres ou collectivités territoriales en matière de marchés publics,

- la possibilité qu'elle a, dans ces conditions, d'adhérer à un groupement de commandes,

les membres présents, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président de la CCI de Saône-et-Loire à signer toutes conventions constitutives de groupements de commandes, ainsi que les conventions de partenariats qui en découlent le cas échéant.**

4.8 – Hôtel consulaire à Mâcon : travaux de réhabilitation de la Salle René Guérin

Rapporteur : Pascal LEYES

Après une longue période d'inoccupation due aux travaux de mise en sécurité nécessitant une intervention lourde sur la structure (charpente et couvert) et suite aux infiltrations, la Salle René GUERIN doit pour être à nouveau opérationnelle, faire l'objet d'une rénovation intérieure.

La remise en état sommaire nécessite à minima des travaux de l'ordre de 25 000 € à 30 000 €.

La configuration de la salle, l'acoustique, les problèmes de régulation du chauffage et de la ventilation ne permettant pas d'optimiser son utilisation, la CCI a demandé un diagnostic et une esquisse de réhabilitation plus en profondeur de la salle. Cette alternative permettrait une modularité de configurations et de capacités sans pour autant toucher au caractère de l'époque de cette salle d'honneur dont la construction date de 1913.

Une rénovation de cette ampleur est estimée à 300 000 € et demanderait 8 mois de travaux. Elle pourrait être menée en cohérence avec les réhabilitations ultérieures qui seront nécessaires avec le départ programmé du cinéma Marivaux.

Bien entendu les propositions d'aménagement de la salle répondent ou anticipent les prescriptions réglementaires notamment en matière de sécurité et d'accessibilité.

Le Bureau de la CCI a examiné cette question au cours de sa réunion du 9 octobre et a proposé de rajouter un système de VMC climatisation.

Compte tenu des caractéristiques de la salle ainsi rénovée, elle pourrait constituer une offre à la location complémentaire et non concurrente de ce qu'il existe actuellement sur le secteur.

En conséquence, il est demandé à l'assemblée générale de délibérer pour :

- ✓ donner son accord pour engager les travaux de réhabilitation en profondeur de l'hôtel consulaire aux conditions ci-dessus
- ✓ d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :

- **autorisent la CCI à engager les travaux aux conditions ci-dessus énoncées**
- **autorisent le Président à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'avancement du projet.**

V – ACTIVITES CONSULAIRES : Compte-rendu

5.1 – Commission Formation Professionnelle et Emploi du 13 novembre 2012

Rapporteur : Antoine DIAZ

Antoine DIAZ présente à l'assemblée, les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette commission :

Faits marquants récents : taux horaires région pour l'apprentissage et impacts budgétaires :

Le Conseil Régional de Bourgogne a défini le taux moyen du coût par apprenti. Ce taux est calculé sur la base des charges globales des 5 CFA divisées par le nombre heures apprenti.

Le coût horaire moyen régional de référence s'élève à 7,33 € contre 7,63 € l'an passé. Le Conseil Régional définit une marge de -/+ 4 % par rapport à ce coût.

Le taux de prise en charge des autres CFA se situe entre 52 et 54 %.

La baisse du coût horaire retenu par le Conseil Régional engendre une perte importante pour le CFA de Mercrey (7,04 € affecté du coefficient de 54 % contre 7,32 € l'an passé).

La cotisation employeur ne peut être la variable systématique d'ajustement de la perte de ressources des CFA mais il a été acté dans le cadre de la réflexion des schémas sectoriels qu'elle devra être à terme harmonisée autour de 300 €.

Notre objectif est d'aller au bout des schémas sectoriels, d'avoir une vision globale et une démarche uniforme en Bourgogne. La première étape est de fédérer les 5 CFA Bourguignons pour ensuite être force de proposition et entamer le dialogue avec le Conseil Régional de Bourgogne sur la gestion et le financement des CFA.

Activité de la période : DFCE et DFIA :

DFIA : Les effectifs pour les CFA n'ont pas évolué par rapport à la dernière Commission.

Le Ministère a reconduit le dispositif « développeur apprentissage », un recrutement est à prévoir pour la CCI71.

CFA Mâcon et CIFA Mercrey : Participation à la semaine de l'emploi, aux Olympiades des Métiers France à Clermont Ferrand, remise de prix et témoignages.

CFA Mâcon : partenariat avec le GNFA (Groupement National pour la Formation Automobile),

CIFA Mercrey : montage d'un dossier FSE pour financement DIMA, accueil partenaire japonais.

EGC : Accueil d'une école Allemande. Remise de diplômes le 16 novembre ; Promotion 2012 : 12 diplômés sur 15 ; rattrapage en cours.

DFCE : Nette progression des contrats alternance (+ 60 %). Légère baisse du chiffre d'affaires formation entreprise (- 2 %). Le chiffre d'affaires global au 31 octobre est à + 10 %. Remise de diplômes le 29 novembre.

Présentation de la démarche commerciale DFCE :

A la demande de la Direction Générale, mise en place d'une nouvelle démarche commerciale, dont les enjeux et objectifs sont de préparer la régionalisation des services « formation » en Bourgogne, consolider notre positionnement sur le département 71, devenir un acteur incontournable sur la formation professionnelle et de conquérir de nouvelles parts de marché. Des axes de développement ont été définis : redéploiement du service commercial avec un conseiller dédié Alternance et une assistante commerciale sédentaire, 20 % des actions de la force de vente sur l'alternance avec une meilleure maîtrise de la ligne produit. Le poids du chiffre d'affaires de la Force de Vente devra passer de 27% à 40% soit + 140 K€ de croissance par an.

Point concernant la "licence professionnelle gestion et création des PME" :

Christian Bièvre s'est rendu à l'Université de Lyon pour déterminer le champ d'action de la CCI 71. La proposition suivante a été faite :

- Valorisation de locaux : location de l'amphithéâtre 75 jours, soit 27 360 €
 - 100 heures de formation seront confiées à la CCI 71, soit 12 000 €.
- Un projet de convention tri partite, Université de Lyon (porteur de projet), Camval et CCI 71 déterminera le montant de la subvention CCI 71 et CAMVAL, et devra préciser :
- CCI 71 non garante des effectifs
 - Définir la durée de validité : 1 an ou 3 ans.

Cette formation étoffera le panel existant de notre offre et le partenariat avec l'Université contribuera à valoriser notre image. Le prochain bureau de la CCI étudiera cette proposition et donnera son avis

5.2 – Commission APROPORT du 21 novembre 2012

Rapporteur : Jean-Pierre RIFFIER

L'ordre du jour de cette commission était relativement dense et portait sur l'examen des points suivants :

➤ bilan à fin octobre 2011

Au niveau de l'activité :

Au 31 octobre 2012, l'activité globale est en hausse de 3 % par rapport à 2011, tous modes de transport et trafics confondus. Le volume total s'établit à 2,581 millions de tonnes traitées sur les deux plates-formes portuaires de Chalon et Mâcon.

Après un retrait d'activité généralisé sur l'ensemble des modes au cours des cinq premiers mois de l'année, la situation s'est inversée depuis cet été avec une progression durable des volumes mensuels réalisés. Ceci se traduit, à fin octobre, par des indicateurs en positif, ou presque, pour l'ensemble des modes de transport :

+ 2 % en voie d'eau

- 1 % en ferroviaire

+ 4 % par route.

L'amélioration significative des activités en marchandises générales, conjuguée à celle des sables et graviers, ont permis de retrouver un résultat positif en mode voie d'eau.

Ce résultat est plutôt satisfaisant, comparativement à la situation de l'activité fluviale du Bassin Rhône Saône qui enregistrait au 1^{er} semestre 2012 une baisse générale de 19 % (- 9 % pour APROPORT).

Parmi les secteurs d'activités les plus dynamiques, on peut citer : le bois (+162 %), les aliments pour bétail (+ 9%), le ballast (+168 %), les engrais (+ 10 %), les opérations colis lourds/pièces manufacturées, et les conteneurs (+ 34 %).

Le mode ferroviaire reste en léger retrait du fait d'une diminution des volumes d'emportage d'eau minérale DANONE (- 44 %) et d'une baisse significative des trains de céréales (-32 %), qui masquent la forte montée en puissance des trafics conteneurs à Mâcon de COMBIWEST (+ 148 %) et celui à Chalon de RAIL LINK EUROPE (+ 52 %).

Au niveau financier :

Comparativement à la situation financière à fin octobre 2011, on relève :

- des produits d'exploitation en progression de 9 % par rapport à 2011. Ils s'établissent à 4253,2 k€ à fin octobre 2012 ;
- des charges d'exploitation en progression de 4 % par rapport à 2011. Ils représentent 3729 k€ à fin octobre 2012. Cette augmentation est liée au poste frais de personnel en raison du recrutement de trois agents complémentaires (en CDD) actuellement en formation pour renforcer l'équipe de traction ferroviaire à Mâcon. Les frais généraux et d'exploitation restent quant à eux stationnaires.
- la marge brute d'exploitation s'établit à 542,2 k€, soit une hausse de 64 % par rapport à 2011.

Au titre du prévisionnel de fin d'exercice, il est prévu un résultat net à - 450 k€, pour un chiffre d'affaires global de 5 M€.

➤ bilan sur les actions commerciales

Dans le cadre du plan de retour à l'équilibre du service portuaire, une feuille de route a été élaborée conduisant à la mise en œuvre d'actions visant au développement des activités. Ce dispositif s'articule autour d'une meilleure synergie entre le commercial et la production, et une implication conjointe de PORTS-INTER et APROPORT.

Divers actions ont été entreprises. En tout premier lieu, une analyse, filière par filière, a été réalisée pour détecter les reports modaux possibles. Parallèlement, une enquête auprès des entreprises du département a été engagée, en collaboration avec les conseillers industrie de la CCI 71, qui a permis de déceler des besoins logistiques au sein des industriels locaux, principalement pour une offre de service ferroviaire multi-lots/multi clients.

Ces démarches ont été conjointement assorties d'un recentrage des actions de PORTS-INTER sur APROPORT, avec pour 2012 un chiffre d'affaires réalisé par PORTS-INTER à hauteur de 88 % au profit des ports de Chalon et Mâcon, à comparer à 61 % en 2011.

La mise en place d'une dynamique commerciale APROPORT/PORTS-INTER commence à porter ses fruits. La présentation sur l'analyse des variations de trafics en 2012 permet d'afficher un apport de 254 k€ de chiffres d'affaires supplémentaires réalisés, en tenant compte d'une part, d'une perte de 709 k€ essentiellement sur deux trafics : le sel de déneigement et l'eau minérale, et d'autre part, d'un gain de 963 k€ sur le développement d'activités existantes ou nouvelles. L'objectif budgétaire 2012, fixé à 337 k€ supplémentaire de chiffre d'affaires à réaliser, devrait pouvoir être atteint en fin d'année.

Cette stratégie commerciale se poursuivra en 2013 par la consolidation de certaines actions entreprises en 2012, et de nouvelles pistes d'actions, qui s'effectueront dans le cadre de la fusion des services commerciaux APROPORT – PORTS-INTER, avec notamment :

- la poursuite du développement des produits massifiés, pondéreux, colis lourds, etc
- le développement des activités portuaires de Pagny Terminal
- et des actions commerciales auprès des opérateurs ferroviaires pour favoriser le développement des trafics en train.

Pour mettre en œuvre cette stratégie commerciale, il est nécessaire de disposer des moyens nécessaires et d'acquérir les équipements supplémentaires, y compris sur le site de Pagny, mais plus particulièrement au port de Chalon afin de « décrocher » les nouveaux trafics à l'étude axés tout particulièrement sur le ferroviaire.

➤ Projet de BUDGET 2013 du service portuaire

La Commission a pris connaissance du projet de budget 2013 dont le détail a été présenté précédemment à cette même assemblée.

La Commission a approuvé celui-ci, présenté avec un léger déficit de 90.000 € pour 2013.

En termes d'investissements, la Commission a parallèlement validé le programme proposé portant sur une somme globale de 236 k€, ainsi que le renouvellement de matériels (pelle hydraulique et chargeuse) dans le cadre de location souscrite en contrats crédit bail.

Dans le cadre du développement des activités ferroviaires à Chalon présenté à travers les actions commerciales et perspectives de nouveaux trafics, la Commission a approuvé le choix proposé pour le site de Chalon de disposer des moyens humain et matériel pour opérer la traction sur le réseau ferré, comme à Mâcon.

➤ dossier PAGNY

Les Membres de la Commission ont été informés de l'état d'avancement du dossier.

Il a tout d'abord été rappelé aux Membres les motifs du « désengagement » de la CCI 21 dans ce dossier, et les raisons qui ont conduit la CCI 71 à préempter pour la reprise des actions d'Euroports, en lieu et place de la candidature de CFT proposé par Euroports.

Depuis l'annonce du retrait d'Euroports de la SAS PAGNY TERMINAL, et de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la société du 19/10/2012, le management du site de PAGNY a donc été confié à la CCI 71, en nommant Pascal LEYES – directeur général.

Dans le cadre de cette reprise, le mode opératoire sur le fonctionnement de la société a été arrêté comme suit entre les services d'exploitation et commercial :

- la direction générale est assurée par Pascal LEYES – Directeur de la CCI 71 ;
- l'exploitation du site est confié à François TERRADE – Directeur d'APROPORT ;
- la partie commerciale est assurée par Marie Odile GUILLAUMET de PORTS-INTER, pour le compte de la SAS PAGNY TERMINAL.

5.3 – Commission Commerce et Services aux Particuliers du 26 novembre 2012

Rapporteur : Pierre PETITJEAN

Pierre PETITJEAN tient tout d'abord à remercier les membres de la Commission pour leur implication et leur participation assidue et en grand nombre.

La commission réunie le matin même a examiné les points suivants :

- Présentation du site portail de la CCI, www.mescommerces.fr, annuaire regroupant tous les commerçants et prestataires de services, qui proposera une géolocalisation via google maps, des fiches commerçants, un espace dédié aux informations réglementaires et actualités du commerce, des portraits de commerçants, une rubrique marchés forains et une application mobile.

- Point sur l'opération Vigilance Commerce, dispositif opérationnel depuis mi-novembre avec 182 entreprises inscrites. Les vitrophanies sont en cours de réalisation.

Pour illustrer de façon concrète le fonctionnement de ce dispositif, Catherine FOURNET donne lecture à l'Assemblée des deux SMS qu'elle vient de recevoir, en direct, concernant l'émission de chèques sans provisions.

Mansour ZOBARI indique que suite à la mise en place de ce dispositif, une formation des commerçants est prévue en 2013, ainsi que la mise en relation avec les référents sûreté.

- Point sur les fonds de concours : Le règlement du fonds de concours prévoit, pour les unions commerciales ayant déposé un dossier, la participation à 3 sessions de formation au moins pour le versement de la subvention.

65 % seulement des unions commerciales ont respecté ces conditions. Aussi, il est proposé d'appliquer des pénalités en fonction du nombre de formations suivies, et d'attribuer l'argent non distribué au financement des opérations de communication.

▶ Propositions pour le fonds de concours 2013 :

- conserver un budget de 75 000 €
- financement de la participation de 2 personnes aux rencontres nationales des associations commerciales à Paris mi-novembre
- dotation fonds de concours : 40 000 € avec maintien de l'obligation de participer à un programme de formations
- dotation exceptionnelle de 20 000 € pour challenge des unions commerciales.

- Programme d'actions 2013 pour le pôle Commerce :

- ▶ poursuite de l'opération Vigilance Commerce
- ▶ développement d'outil pour mettre en valeur le tissu commercial non sédentaire
- ▶ organisation de rendez-vous de l'économie sur le thème de l'évolution du commerce et nouveaux modes de consommation
- ▶ mise au point d'un guide Accessibilité

VI - INFORMATIONS

6.1 – Information sur les décisions prises par le Président ou le Bureau en fonction des délégations reçues

6.1.1 – Subventions accordées (conformément à la délibération sur les modalités d'attribution des subventions accordées par la CCI)

Rapporteur : Pascal LEYES

Pascal LEYES donne la liste des subventions accordées par la CCI depuis l'Assemblée générale du 24 septembre 2012 :

Subventions	Président	Bureau	Montant
	<i>Date</i>	<i>Date</i>	
CIFA Jean Lameloise. Récompense aux lauréats 2012		9 octobre 2012	1 050
Société Nationale des meilleurs ouvriers de France : Meilleurs apprentis de France		6 novembre 2012	500
TOTAL			1 550

6.1.2 – Les appels d’offres et marchés publics

Point sur les marchés ou MAPA passés, prévus ou en cours

Conformément à l’article 79 du règlement intérieur de la C.C.I. 71

Rapporteur : Alain CHANDIOUX

1) Marchés en cours :

- Opération collective « Réduire ses déchets »
- Achat d’un tracteur agricole d’occasion pour le CFA automobile de Mâcon

2) Marchés qui seront examinés lors de la Commission consultative des marchés du 28.11.12 :

- Gestion externalisée des abonnements papier et internet de la CCI71
- Infogérance parc informatique - Matériel informatique
- Atelier de maintenance au Port Sud de Chalon-sur-Saône : attribution des 4 lots déclarés infructueux lors de la Commission du 26 juillet 2012 :

- ▶ *Lot 2 : Gros œuvre*
- ▶ *Lot 9 : faux plafonds*
- ▶ *Lot 10 : plomberie sanitaire*
- ▶ *Lot 11 : chauffage climatisation*

3) Marchés prévus (non publiés)

- Travaux de rénovation de la salle Guérin à Mâcon
- Travaux de sécurisation des locaux du PNB
- Travaux de réfection des sanitaires, place Genevès à Mâcon
- Fourniture de Bureau, papier et consommables informatiques
- Entretien des Voies Ferrées
- Formation Cariste pontier élingue pour le personnel portuaire
- Pneus spécifiques ports
- Impression et routage d’Actuéco, magazine économique de la CCI71

6.1.3 – Désignations complémentaires dans les Commissions, associations, syndicats et sociétés

Rapporteur : Pascal LEYES

- Délivrance des diplômes pour certaines professions du secteur funéraire.

La Préfecture de Saône-et-Loire sollicite la CCI pour la désignation de représentants, appelés à faire partie d'un jury chargé de délivrer le diplôme d'aptitude professionnelle pour l'exercice des professions de conseiller funéraire.

La candidature de Rémi JOUANNEAU est proposée.

Les membres présents, à l'unanimité, approuvent cette désignation.

6.2 – Port Sud de Chalon-sur-Saône : atelier de maintenance

Rapporteur : Pascal LEYES

Par courrier en date du 26 octobre dernier, le Service Navigation Rhône-Saône nous informe que l'opération de construction du bâtiment à usage d'atelier de maintenance au port Sud de Chalon a été retenue au Comité de Programmation du Plan Rhône 2007/2013. Il est précisé toutefois que la programmation comptable et juridique de l'opération ne pourra être prévue cette année, faute de disponibilité des crédits de paiement.

Les dépenses envisagées pour cette opération ne pourront être réalisées intégralement qu'après notification de l'attribution de la subvention de l'Etat et des fonds européens.

Pascal LEYES indique que la CCI a reçu, ce matin même, la notification des fonds européens.

L'Assemblée sera tenue informée de l'évolution du dossier.

Avant de passer au dernier point de l'ordre du jour, le Président ECHALIER informe l'Assemblée du prochain départ en retraite de Patricia TISSOT, secrétaire générale de la CCI.

Après 39 années au sein de la CCI de Chalon-sur-Saône, Autun et Louhans, puis de la CCI de Saône-et-Loire, Patricia TISSOT cessera son activité, à sa demande, au 31 décembre 2012.

Membres et collaborateurs auront l'occasion de lui témoigner leur sympathie au cours d'une prochaine manifestation, mais au nom des élus et en son nom personnel, il tient aujourd'hui, à l'occasion de sa dernière participation à nos Assemblées générales, à la remercier pour son implication et le travail remarquable réalisé au service des entreprises de notre département.

Patricia TISSOT remercie le Président et l'Assemblée pour toutes ces années passées à leur côté, au service de la CCI.

VII – BAROMETRE BOURGUIGNON DES AFFAIRES

Situation et perspectives pour l'Industrie, le Commerce et les Services dans le département

Michel CARADOT, Directeur de l'Information Economique et de la Communication, commente les résultats du baromètre, qui propose un regard sur les 6 derniers mois et les perspectives de Novembre 2012 à juin 2013 (document « InfoEco des CCI de Bourgogne » distribué en début de séance à tous les participants).

Le constat des six derniers mois est plutôt inquiétant car il fait apparaître une baisse de tous les indicateurs avec des réalisations en retrait par rapport aux projections. Les investissements ont été moins élevés qu'au premier semestre et l'emploi s'est également déséquilibré. La dégradation des situations financières des entreprises se poursuit et les marges sont aussi en baisse.

La Saône-et-Loire se situe dans la moyenne bourguignonne, bien que moins touchée que les autres départements bourguignons.

Pour le début d'année, la même tendance se dessine, avec encore une baisse de l'ensemble des indicateurs. L'année 2013 risque d'être critique.

Le thème d'actualité, traité sous forme de question FLASH, porte ce mois-ci sur la compétitivité des entreprises.

VIII – CONCLUSIONS

Monsieur le Président cède la parole à Alain DOULE, représentant Rémi CHAINTRON, Président du Conseil Général de Saône-et-Loire.

Alain DOULE remercie le Président pour son accueil et souligne la qualité du débat et des travaux réalisés.

Il note avec intérêt l'effort réalisé en matière de formation, élément essentiel pour le développement des entreprises.

Il remercie la CCI pour son implication au sein de SIRIUS et dans le dossier Stratégie de Marque, initié par le Conseil Général de Saône-et-Loire. Plusieurs réunions Marques de Saône-et-Loire ont été organisées dans les locaux de la CCI, dont la prochaine aura lieu le 10 décembre 2012.

Il félicite ensuite Pierre PETITJEAN pour son élection au sein du Bureau de la CCI et Pascal LEYES pour ses fonctions de Directeur général de la SAS PAGNY TERMINAL.

Enfin, il souligne l'importance de la collaboration entre les agences de développement et la CCI en termes de projets.

Le Président ECHALIER remercie Alain DOULE pour son intervention et cède la parole à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.

Monsieur le Préfet remercie le Président et revient sur quelques points évoqués plus avant :

✓ En matière de conjoncture : l'année 2012 ne connaîtra pas une croissance élevée souligne-t-il. La dernière note de conjoncture publiée par l'INSEE présente une dégradation du climat des affaires en novembre 2012.

Dans ce contexte difficile, des mesures d'anticipation doivent être mises en œuvre pour tenter de faire évoluer la situation, et entre autres :

- la baisse du coût du travail liée au crédit d'impôt en janvier, qui va dans le sens des attentes des entreprises,
- le maintien de l'offensive en matière de formation, face à la montée du chômage,
- constitution d'un groupe de travail GPEC Etat/Fédérations professionnelles, afin de pouvoir répondre à une gestion des ressources humaines la plus adaptée.

Le principal enjeu aujourd'hui consiste en une adaptation de l'action publique en matière d'emploi.

✓ Par ailleurs, concernant le financement des ADER, il est nécessaire d'avoir une réflexion continue sur la pertinence de conserver toutes les agences. Au-delà de la réalité d'aujourd'hui, il convient de réfléchir à l'évolution, au-delà de nos territoires, franchir les frontières administratives traditionnelles pour des horizons mieux adaptés aux enjeux économiques. L'Etat y travaille souligne Monsieur le Préfet.

✓ Enfin, concernant le redressement du trafic des ports de Chalon et Mâcon, Monsieur le Préfet déclare avoir confiance en la réflexion menée par la CCI de Saône-et-Loire et le travail mené en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures.

Le secrétaire
Alain THOUVENOT

Le Président
Bernard ECHALIER

